

TRENTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA34.14

20 mai 1981

ETUDE ORGANIQUE SUR LE ROLE DE L'OMS DANS LA FORMATION EN SANTE  
PUBLIQUE ET EN GESTION DES PROGRAMMES SANITAIRES, Y COMPRIS  
L'UTILISATION DE LA PROGRAMMATION SANITAIRE PAR PAYS

La Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Conseil exécutif concernant son étude organique sur le rôle de l'OMS dans la formation en santé publique et en gestion des programmes sanitaires, y compris l'utilisation de la programmation sanitaire par pays;<sup>1</sup>

Réaffirmant les résolutions WHA23.61, WHA26.35, WHA28.88, WHA29.72, WHA31.12, WHA31.43 et WHA32.30 concernant le développement des systèmes nationaux de services de santé et des soins de santé primaires, ainsi que la nécessité de méthodes de gestion appropriées et d'un processus de gestion unifié pour le développement sanitaire national et la formation;

Reconnaissant que la réorientation des systèmes de santé en vue d'atteindre l'objectif social de la santé pour tous d'ici l'an 2000 exigera des pays qu'ils appliquent un processus systématique de gestion pour le développement sanitaire national;

Convaincue que l'élaboration et l'application d'un processus systématique de gestion dépend autant de la volonté politique que de l'existence de compétences gestionnaires adéquates et que ces compétences peuvent être assurées par des activités appropriées et systématisées de formation en gestion;

Prenant note de l'expérience que plusieurs pays ont accumulée dans le domaine de la formation en gestion, ainsi que de l'expérience acquise par l'OMS;

Reconnaissant que le renforcement de la gestion et de la formation gestionnaire fait partie intégrante de la stratégie mondiale visant à instaurer la santé pour tous d'ici l'an 2000;

1. FELICITE le Conseil exécutif pour son étude;
2. APPROUVE ses conclusions et recommandations;
3. DEMANDE instamment aux Etats Membres d'inclure, en tant qu'éléments essentiels de leurs stratégies de la santé pour tous d'ici l'an 2000, des stratégies pour le renforcement de la gestion et de la formation en gestion des différentes catégories de personnel, ainsi que pour la création de plans de carrière appropriés à l'intention de ceux qui auront été formés, et, dans le cadre de ces stratégies :
  - 1) de recenser leurs besoins exacts en matière de formation en gestion sanitaire et de déterminer de toute urgence l'état de leurs ressources humaines et matérielles pour la formation en gestion;
  - 2) de mettre en place un mécanisme permanent, comprenant notamment l'organisation d'un réseau national pour le développement sanitaire, selon les besoins, en vue de préparer, instaurer et dispenser une formation au processus de gestion pour le développement sanitaire national et la recherche connexe sur les services de santé;

<sup>1</sup> Document EB67/1981/REC/1, annexe 5.

